

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 10 février 2010 à 20 heures.

Étaient présents MM. Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred;
 Michel Cliche, maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Charles Gagnon, maire de Saint-Séverin
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Luc Provençal, préfet suppléant et maire de Beauceville;
 Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,
 Marc-André Bérubé, directeur du service Aménagement du territoire,
 François Roberge, coordonnateur en Matières résiduelles
 Gaston Vachon, coordonnateur Sécurité incendie.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4456-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2010

4457-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2010.

En suivi au procès-verbal, concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, il est convenu qu'une rencontre avec le sous-ministre à la Sécurité publique, monsieur Michel C. Doré soit tenue afin de discuter de la question de la réaction des compagnies d'assurances suite à l'entrée en vigueur des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

3- COMPTES À PAYER

Monsieur Provençal recommande l'adoption des comptes.

4458-10 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer comme suit :

VEILLEUX JEAN-ROCK (DÉPENSES)	229.60 \$
TRANSPORT ADAPTÉ RCNB (SUBVENTION)	89 507.00 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC (RREMQ DÉCEMBRE 2009)	6 184.80 \$
SOCIÉTÉ PARKINSON DU QUÉBEC	50.00 \$

SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LA SAGAMIE	50.00 \$
CONSTRUCTION GILBERT NOLET INC (Subvention Rénovillage)	7 476.85 \$
ENTREPRISES ÉRIC DOYON INC (Subvention Rénovillage)	2 523.15 \$
CONSTRUCTION MICHEL GROLEAU INC (Subvention Rénovillage)	9 675.09 \$
TRANSPORT ADAPTÉ RCNB (SUBVENTION)	41 186.00 \$
CARON GILBERT (dépense janvier 2010)	196.49 \$
DAIGLE MANON (dépense janvier 2010)	72.00 \$
DESBIENS DENIS (dépense janvier 2010)	118.80 \$
ROY RENAL (dépense janvier 2010)	428.15 \$
MORIN MIRIELLE (dépense janvier 2010)	40.95 \$
POIRIER SERGE (dépense janvier 2010)	264.50 \$
ROBERGE FRANÇOIS (dépense janvier 2010)	50.62 \$
BÉRUBÉ RENÉ (dépense janvier 2010)	70.35 \$
JACQUES ÉRIC (dépense janvier 2010)	36.40 \$
ROY MAXIME (dépense janvier 2010)	42.19 \$
VACHON GASTON (dépense janvier 2010)	36.00 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797 (Cotisations syndicales janvier 2010)	674.66 \$
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE (déchets décembre 2009)	54 621.85 \$
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE (déchets janvier 2010)	48 822.41 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUN. (Dicom décembre 2009)	9.60 \$
CLD ROBERT-CLICHE (Séance de photos maires)	90.30 \$
CONFÉRENCE DES PRÉFETS DES MRC DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (Cotisation 2010)	100.00 \$
TRANSPORT ADAPTÉ RCNB (Transport collectif)	9 846.56 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE (Intérêts emprunt)	420.00 \$
QUÉBEC MUNICIPAL (Service internet 2010)	846.56 \$
MUN.SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE (Location radio portative 2010)	141.09 \$
MRC DE PORTNEUF (Colloque DD)	105.00 \$
SOGETEL INC.	417.76 \$
DEBB (papeterie)	394.62 \$
MATCO RAVARY INC (SEL)	22.53 \$
TELUS-MOBILITÉ (téléavertisseur)	6.16 \$
BELL MOBILITÉ (Cellulaires janvier 2010)	224.80 \$
EXCAVATIONS JEAN-LOUIS MATHIEU INC (Déneigement janvier 2010)	383.77 \$
GROUPE ICB (Service technique)	316.06 \$
CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE INC (Thermostats et prises électriques)	764.46 \$
SMI INFORMATIQUE (Contrat de service 1/3 et formation)	6 604.32 \$
RÉFRIGÉRATION J.P. (BEAUCE) INC. (réparation climatisation)	103.85 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN INC. (contrat de service Copieur 1023)	141.93 \$
VEOLIA ES MATIÈRES RÉSIDUELLES INC (Éco-centre décembre 2009)	726.86 \$
AQUA BEAUCE (eau)	27.50 \$
ROCHE LTÉE' GROUPE CONSEIL (Honoraires piste cyclable)	15 457.10 \$
BOUCHER RÉAL (Feuilles)	1 000.00 \$
VISA DESJARDINS	105.46 \$
SSQ GROUPE FINANCIER (assurances collectives Février 2010)	2 653.44 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC (Rénovation cadastrale)	6 929.40 \$
LOCATION BGD INC (Location copieur 1023)	70.39 \$
GROUPE NÉGOTEL INC	26.23 \$

SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC (RREMQ Janvier 2010)	7 919.40 \$
SOFTCHOICE CORPORATION (Adobe)	30.48 \$
TÉLÉ-RECHARGE (Timbres)	564.38 \$
ASS. DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QUÉBEC	80.00 \$
EXPERTISES IMMOBILIÈRES DE BEAUCE (Frais annuel consultation)	832.46 \$
TOTAL	319 720.33 \$

4- **PLAN D'ACTION 2010 DU CLD**

Monsieur Daniel Chaîné a présenté le plan d'action du CLD Robert-Cliche pour l'année 2010.

5- **CLINIQUE D'ARCHITECTURE PATRIMONIALE VS PACTE RURAL**

Le secrétaire trésorier présente une problématique relative au projet régional de clinique d'architecture patrimoniale à l'égard du fait que ledit projet, d'abord présenté au Pacte rural en 2008, n'a toujours pas été officiellement entériné par le Conseil.

À l'époque, le comité de la ruralité attendait la finalisation du montage financier du projet. Depuis, le financement a été complété, incluant la participation financière de la CRÉ et le projet a officiellement démarré le 29 janvier.

Le Conseil a donné son appui tacite au projet en 2008, mais celui-ci n'a toujours pas passé l'étape du comité de la ruralité.

Le Conseil demande donc que le projet soit représenté au Comité de la ruralité et demande que le premier paiement de la MRC 9 000 \$ soit retardé.

6- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

6.1 Seconde chaussée de l'autoroute 73 : avis de conformité

ATTENDU QU'en vertu des articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Ministère des Transports du Québec a transmis à la MRC Robert-Cliche, un avis d'intervention pour le projet de construction de la seconde chaussée de l'autoroute Robert-Cliche entre les routes 276 et Calway à Saint-Joseph-de-Beauce, sur une distance de six (6) kilomètres;

ATTENDU QUE la MRC doit émettre une opinion sur la conformité de ce projet par rapport au schéma d'aménagement et de développement;

4459-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche indique au MTQ que ledit projet est conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

6.2 Schéma d'aménagement : modifications demandées et suivi

Monsieur Marc-André Bérubé précise la nature des modifications demandées par le MAMROT au schéma d'aménagement, lesquelles concernent les périmètres urbains qui doivent obtenir un aval de la CPTAQ. Les dossiers de chaque PU ont été transmis à la CPTAQ en novembre.

6.3 Demandes à portée collective

Monsieur Bérubé indique que, entretemps, la MRC peut commencer ses réflexions à l'égard de sa démarche relative aux demandes à portée collective qui sera entamée dès l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement.

Monsieur Bérubé a commencé une tournée des municipalités à ce sujet.

6.4 Concordance des plans et règlements d'urbanisme

Monsieur Bérubé précise que dès le moment où le schéma d'aménagement et de développement sera en vigueur, les municipalités auront deux années pour modifier leurs plan et règlements d'urbanisme pour les rendre conformes au schéma d'aménagement.

Suite à une décision du comité de déontologie de l'Ordre des urbanistes du Québec, monsieur Bérubé confirme que la MRC pourra offrir ses services aux municipalités pour cette opération. Il travaille présentement à certains scénarios qui seront éventuellement présentés aux municipalités.

6.5 Certificat de conformité : Tring-Jonction

ATTENDU QUE la municipalité de Tring-Jonction a transmis son règlement numéro 355 visant à ajouter une disposition admissible à une dérogation mineure à son règlement de zonage.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE, le règlement 355 de la municipalité de Tring-Jonction a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la MRC;

ATTENDU QUE, lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4460-10

SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à l'égard de son règlement 355.

7-

FOSSES SEPTIQUES

7.1 Élaboration des bilans

Monsieur Bérubé présente un spécimen des formulaires de bilans qui seront utilisés par la MRC à l'intention des élus, d'une part, et des municipalités, d'autre part, dans le dossier des fosses septiques.

Il précise que les municipalités seront bientôt consultées quant à des orientations à donner aux interventions de l'inspecteur sur le terrain.

Il dépose également les documents qui sont remis en main propre à chaque contribuable qui reçoit la visite de l'inspecteur.

7.2 Émission électronique des permis

Monsieur Bérubé précise que les directeurs généraux des municipalités recevront, au moment propice, la formation appropriée relativement à l'émission électronique des permis.

7.3 Demandes individuelles de non-paiement

Monsieur Bérubé précise que toute demande éventuelle de non-paiement ou de non-participation à la procédure de vidange et de mise aux normes des fosses septiques devra être étudiée par l'inspecteur de la municipalité

7.4 Embauche d'un inspecteur

4461-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité :

- que la MRC procède à l'embauche d'un inspecteur en environnement pour travailler au dossier des fosses septiques, sur une période de 8 ou 9 mois par année;
- que cet employé aura le statut de personne salariée occasionnelle au sens de la convention collective et qu'une lettre d'entente devra être signée avec le syndicat confirmant que l'employé pourra être libéré dès que ses services ne seront plus requis.

8- INTERNET HAUTE VITESSE

Monsieur Roy présente au Conseil un projet visant la couverture de l'ensemble du territoire de la MRC par internet haute vitesse. Ce projet a été élaboré par Barret Xplore pour être déposé au MAMROT dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées*. Le projet devrait être présenté par la MRC.

Le montant total des dépenses admissibles est de 919 341 \$ et le montant de l'aide demandée est de 459 671 \$. Comme la subvention est versée sur cinq (5) ans, il devra y avoir règlement d'emprunt et les frais d'intérêt seront couverts par la subvention.

Le Conseil accepte mal que ce projet arrive après que la MRC, après maints efforts sur le plan financier et sur le plan des ressources humaines, ait réussi à brancher la clientèle qui souhaitait ardemment obtenir le service.

De plus, le Conseil met en doute l'exactitude des données statistiques de Xplore concernant le nombre de ménages non desservis.

Pour toutes ces considérations, le Conseil décide de ne pas accepter ce projet.

9- SITE INTERNET DE LA MRC

Monsieur Roy présente une maquette du nouveau site internet de la MRC. Comme convenu, celui-ci aura une connotation environnementale et l'accent est également placé sur la facilité de lecture et d'accès aux différentes pages du site. Le thème retenu est « *Berceau de la Beauce* ».

10- POLITIQUE INTERNET

Monsieur Roy obtient l'aval du Conseil pour élaborer une politique d'utilisation de l'internet à la MRC.

11- MATIÈRES RÉSIDUELLES

Suite à une rencontre du comité de matières résiduelles tenue le 9 février, divers sujets sont discutés.

11.1 Plastiques agricoles

Monsieur Roberge a présenté un survol des projets en cours concernant la récupération des plastiques agricoles, particulièrement le projet pilote qui existe à la ville de Saint-Georges.

La MRC participera donc à un comité des trois MRC de la Beauce qui discutera sur le sujet.

11.2 Campagne de sensibilisation

La MRC élaborera, au cours des prochaines semaines, une campagne de sensibilisation visant à améliorer le rendement de la population au niveau des différents moyens de réduction des matières résiduelles. Un dépliant sera confectionné et au moins deux émissions de télévision seront produites.

11.3 Comité Beauce-Amiante

Monsieur Roberge a précisé que le comité Beauce-Amiante a décidé de déposer un projet au gouvernement dans la foulée de la priorité accordée à la biométhanisation. Des sites potentiels devraient obligatoirement être identifiés, mais uniquement à titre indicatif.

11.4 Renouvellement du contrat de collecte sélective

Le contrat de collecte sélective doit être renouvelé, le contrat actuel prenant fin le 31 décembre.

Une hypothèse amenée vise à réduire la fréquence de la collecte, soit chaque mois plutôt qu'aux 15 jours.

Monsieur Caron insiste qu'il lui est impossible de recommander une telle option qui va à l'encontre de la politique de la MRC et qui contribuerait probablement à réduire les rendements de la MRC. Cette option ne semble pas avoir de sens, surtout qu'elle surviendrait au même moment que la campagne de sensibilisation de la MRC.

12- IMMIGRATION

Suite à une réunion d'information à laquelle il a assisté le 2 février à Saint-Georges, le secrétaire-trésorier dépose un document d'information relatif au nouveau programme PICA (*Programme immigration Chaudière-Appalaches*) lancé par la CRÉ.

Le programme comporte deux volets soit « *Accueil et intégration de la personne immigrante* » et « *Diversité interculturelle* ». Le programme est d'une durée de trois (3) ans et 190 000 \$ par année seront alloués au volet I et 45 000 \$ par année au volet II.

Les montants disponibles ne sont donc pas énormes et les délais sont serrés, la date limite pour présenter un projet, en 2010 étant le 26 février.

Le Comité d'accueil et d'intégration des immigrants en Beauce-Nord (CAIDI) présente d'ailleurs un projet intitulé « *Entreprises et immigration* » dans le cadre du volet I et demande l'appui des MRC dans ce dossier. Le projet vise à sensibiliser les entreprises à accueillir et à intégrer les immigrants.

ATTENDU QUE le Comité d'accueil et d'intégration des immigrants en Beauce-Nord (CAIDI) présent un projet intitulé « *Entreprises et Immigration* » dans le cadre du volet I du PICA (*Programme Immigration Chaudière-Appalaches*);

ATTENDU QUE ce projet répond à un besoin majeur sur notre territoire étant donné l'état embryonnaire de nos structures d'accueil et d'intégration en matière d'immigration;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche souhaite ardemment améliorer la situation relative à l'immigration sur son territoire.

4462-10 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accorde son plein appui au projet « *Entreprises et Immigration* » présenté par le CAIDI dans le cadre du volet I du PICA.

13- FORMATION DES ÉLUS

Le secrétaire-trésorier donne les derniers détails relatifs à la formation des élus sonnée par la FQM.

14- PISTE CYCLABLE : DEMANDE DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la MRC procède à la réalisation d'études préliminaires à la construction éventuelle d'une piste cyclable à être intégrée au réseau de la Route Verte sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a déjà transmis au ministère des Transports du Québec une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique sur le vélo, d'une part et du Programme d'aide financière pour le développement de la route Verte d'autre part;

ATTENDU QU'un rapport d'étape de l'étude d'impacts sur l'environnement a été déposé par le Groupe Roche et qu'une facture au montant de 13 694 \$ plus taxes a été transmise à la MRC;

ATTENDU QUE ce rapport d'étape est conforme aux attentes de la MRC Robert-Cliche;

4463-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche demande au Ministère des Transports que ce dernier lui verse 50 % du coût de cette facture, tel que convenu.

15- **FACTURE DE LA SQ**

Suite à un dépôt de document par monsieur Marcel Paré, de Saint-Jules, concernant les coûts de la Sûreté du Québec, monsieur Provençal indique qu'il en discutera avec le commandant Jean Cowan lors d'une rencontre qu'il aura demain avec celui-ci.

16- **LEVÉE DE LA RÉUNION**

4464-10 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 heures 15.

Jean-Roch Veilleux

Préfet

Gilbert Caron

Secrétaire-trésorier